

Compte rendu de la Commission Budgétaire et Commission Permanente (CPCB) de la CNAS du 08 avril 2025

La Commission Budgétaire et Commission Permanente (CPCB) de la CNAS, instance qui se tient entre deux commissions plénières, s'est réunie le 08 avril. **La FNEC FP-FO y a rappelé ses revendications :**

- **Les dotations initiales d'action sociale doivent être suffisantes pour que toutes les prestations sociales soient servies à hauteur des besoins !**
- **Les ventilations des crédits d'action sociale dans les académies doivent être communiquées au ministère, et donc à la CNAS par les recteurs de régions académiques !**
- **Nous ne co-construirons pas de formation-formatage avec le ministère !**
- **Nous ne co-construirons pas de lettre de cadrage avec le ministère !**
- **Les groupes de travail en CAAS et en CNAS, c'est non ! Maintien des instances statutaires !**

Les dotations initiales

Le document « Dotations initiales d'action sociale 2025 par région académique hors honoraires médicaux et hors logement » pour l'enseignement public hors supérieur fourni en préparation de cette CPCB indique les dotations initiales des crédits d'action sociales dans les régions académiques pour le titre 2 (prestations sociales servies directement aux agents) et le hors titre 2 (prestations sociales qui ne sont pas servies directement aux agents) pour les années 2025 et 2024, mais n'indique pas de répartitions dans les académies des régions académiques.

Ce document indique :

- Pour le titre 2 un total de dotations initiales par régions académiques de 28 003 368 € pour 2025 (après réserve de précaution de 0,5 %), contre 27 160 149 en 2024, soit une hausse de 1 173 911 €.
- Pour le hors titre 2 un total de dotations initiales par régions académiques de 5 079 517 € pour 2025 (après une réserve de précaution de 5,5 %), contre 4 748 825 € pour 2024, soit une hausse de 330 692 €.
- Pour les dotations initiales par régions académiques, un total de 33 082 886 € pour 2025 contre 31 908 974 €, soit une augmentation de 1 173 912 €.

Ces augmentations sont dérisoires au regard des besoins des collègues ! La FNEC FP-FO revendique l'augmentation du point d'indice de 10 % pour commencer, et son indexation sur l'inflation, ainsi que l'augmentation du taux des prestations d'action sociale, de 10 % pour commencer et son indexation sur l'inflation.

Ventilation des crédits aux régions académiques

La représentante de la ministre a précisé que : la Direction des Affaires Financières gère le titre 2 et que le SAAM (Service de l'Action Administrative et des Moyens) gère le hors titre 2 ; le SAAM a notifié une enveloppe par régions académiques qui ventilent dans les académies comme elles le font sur le

titre 2 dans le cadre de la régionalisation ; sur le titre 2, la DAF a fait une analyse « fine » sur les académies, et notamment sur les APEH ; sur les APEH, il y a des ajustements parfois à la hausse, parfois à la baisse, pour tenir compte de l'exécution dans les académies.

Une organisation syndicale a affirmé qu'elle craint une disparition des ASIA, que dans certaines académies, il n'y a plus d'ASIA et a indiqué que dans l'académie de Toulouse, les PIM ont été consommées à hauteur de 80 %, les secours exceptionnels à hauteur d'un peu moins de 20 % et les ASIA à hauteur de 3 %.

Cette organisation syndicale a indiqué qu'elle souhaitait que, dès que la consommation des PIM a atteint 45 % dans les académies, le ministère abonde des crédits « au fil de l'eau ».

Pour sa part, la FNEC FP-FO a réaffirmé ses revendications : les dotations initiales doivent être suffisantes pour que toutes les prestations sociales soient servies à hauteur des besoins ; les recteurs des régions académiques doivent remonter au ministère, et donc à la CNAS, leurs ventilations des crédits d'action sociale dans les académies de leur région académique.

Le ministère a reconnu que la régionalisation ralentit la mise à disposition des crédits aux académies puisqu'ils passent par les régions académiques.

Pour la FNEC FP-FO, il y a une solution simple pour que les crédits d'action sociale arrivent à temps dans les académies : abrogation des régions académiques et ventilation des crédits directement aux académies ! La FNEC FP-FO revendique également l'abrogation des grandes régions.

Une lettre de cadrage ? Pour la FNEC FP-FO, c'est non !

La représentante de la ministre a rappelé, qu'en 2018, une lettre de cadrage a été élaborée. Deux organisations syndicales ont proposé la rédaction d'une nouvelle lettre de cadrage. L'administration a annoncé qu'il y a un travail à faire sur la typologie des académies et a dit retenir la proposition de lettre de cadrage.

Pour la FNEC FP-FO, rédiger une lettre de cadrage, qui plus est avec l'employeur, revient à corseter les revendications. **Si une nouvelle lettre de cadrage devait être rédigée, la FNEC FP-FO ne participera pas à sa rédaction. Nous sommes un syndicat libre et indépendant attaché à la liberté de revendiquer, et nous continuerons à porter nos revendications sans contraintes !**

Des groupes de travail à la CNAS et dans les CAAS (Commissions Académiques d'Action Sociale) ? Pour la FNEC FP-FO, C'est non !

L'organisation syndicale qui a revendiqué que le ministère abonde les crédits d'action sociale au fil de l'eau dès que la consommation des PIM a atteint 45 % a affirmé que dans une CAAS, il y avait un groupe de travail. La FNEC FP-FO avait déjà rappelé à la CNAS du 18 novembre 2024 son opposition aux groupes de travail réclamés par la MGEN, et exigé le maintien des réunions statutaires. La représentante de la ministre lui avait donné raison.

La FNEC FP-FO a de nouveau rappelé lors de cette CPCB son opposition aux groupes de travail qui ne sont pas statutaires et a rappelé qu'entre les instances plénières, statutairement, il existe des commissions permanentes (Arrêté du 07 mars 2013 consolidé) qui doivent être maintenues. **La FNEC FP-FO a affirmé lors de cette CPCB qu'elle se battra dans toutes les CAAS où elle siège, auprès des recteurs et nationalement, auprès de la ministre contre la mise en place de groupes de travail en CAAS et pour le respect des instances statutaires. Nous ne lâchons rien !**

Une formation des secrétaires de CAAS, des membres des CAAS, des représentants des académies en CAAS, co-construite par les organisations syndicales et l'administration ? Pour la FNEC FP-FO, c'est non !

Cette même organisation syndicale a rappelé qu'elle avait évoqué l'an dernier une formation des secrétaires de CAAS et a demandé à être associée à la préparation de cette formation. Elle a proposé que des membres des CAAS participe à cette formation et la représentante de la ministre a proposé que des membres de l'administration y participent également.

Pour la FNEC FP-FO, cette proposition est une tentative d'association des syndicats au ministère dans la rédaction d'un contenu de formation des secrétaires et membres de CAAS et des administrations. Lors de cette CPCB, la FNEC FP-FO a affirmé son opposition à l'association syndicats-ministère et déclaré qu'elle ne participerait en aucun à la construction de cette formation. En effet. Pour notre fédération, il s'agit d'une formations-formatage qui n'aboutit qu'à un seul résultat, associer les organisations syndicales à la gestion de la pénurie dans le contexte où le gouvernement Macron-Bayrou cherche à nous imposer des réductions budgétaires, s'attaquer à nos droits statutaires et faire taire les revendications.

Libre et indépendante, la FNEC FP-FO forme elle-même ses militants sur la base de ses résolutions de congrès et de ses revendications !